

-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2025, À 16H00, AU 286 RUE
DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M, Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, agissant comme secrétaire d'assemblée.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié aux membres du conseil qui sont présents à l'ouverture tel que requis au Code Municipal du Québec

**RESOLUTION
2025-09-272**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
 2. Avis de convocation ;
 3. Adoption de l'ordre du jour;
 4. Embauche d'un directeur incendie /Préventionniste;
 5. Embauche d'un préposé au stationnement;
 6. Mise de fonds / Projet d'immobilisations sur le quai /Destination Tadoussac Phase II;
 7. Politique de la Cale-sèche 2023-2024;
 8. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents)
-
8. Période de questions (portant uniquement sur la séance) ;
 9. Levée de l'assemblée.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RESOLUTION
2025-09-273**

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR INCENDIE /PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du rapport d'entrevue et les recommandations de Michel Larouche, CRIA, Consultant, relatif à l'embauche d'un directeur incendie et préventionniste de la Municipalité de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport confirme que Monsieur Robin Lepage correspond aux exigences du poste de Directeur du service incendie et de préventionniste;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil procède à l'embauche de Monsieur Robin Lepage à titre de Directeur du service incendie et de préventionniste de la Municipalité de Tadoussac.

QUE Monsieur Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, et Monsieur Richard Therrien, maire, sont autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac, à signer un contrat de travail relatif aux conditions de travail de Monsieur Robin Lepage.

**RESOLUTION
2025-09-274**

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de Monsieur Clément Côté à titre de préposé au stationnement, en date du 17 août dernier, à l'échelon 6, dont les conditions de travail sont celles établies à la convention collective de travail en vigueur.

**RESOLUTION
2025-09-275**

**MISE DE FONDS / PROJET D'IMMOBILISATIONS SUR LE QUAI /
DESTINATION TADOUSSAC PHASE II**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend réaliser des immobilisations sur le quai dans le cadre du Projet Destination Tadoussac Phase II;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend affecter une somme de 500 000\$ à même les fonds réservés au poste budgétaire du quai;

4 pour-2 contre

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'affectation aux immobilisations sur le quai dans le cadre de Destination Tadoussac Phase II, d'une somme de 500 000\$, à même les fonds réservés au poste budgétaire du quai.

**RESOLUTION
2025-09-276**

POLITIQUE DE LA CALE-SÈCHE 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, le 9 mai 2023, la politique de location pour l'entreposage des bateaux dans la Cale-Sèche;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 intitulé Mode du Tarif de location prévoit que les coûts de location seront majorés tous les ans selon l'indice des prix à la consommation au Québec de l'année précédente qui s'établit actuellement à 2.3 % ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve l'indexation applicable de 2,3% pour l'année 2025-2026 tel que prévu à la politique de la Cale-Sèche.

QUE la date de facturation soit modifiée pour le 1^{er} septembre au lieu du 30 juillet de chaque année.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 16 h 20 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 16h24.

**RESOLUTION
2025-09-277**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 16h25.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 9 personnes en présentiel et 1 personne en visio-conférence via Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier

Richard Therrien, maire

